

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 82 (1946)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Cotisations 1946. — Assemblée générale S.P.V. et de la Société coopérative. — Dans les sections : Pays-d'Enhaut; Echallens; Cours-sortie à skis. — Genève: U.I.G. - Dames: Assemblée du 6 février. — Neuchâtel: Société neuchâteloise de travail manuel. — Informations: Chez nos voisins; Lucerne; France. — Service d'informations. — Billet de la semaine.*

Partie pédagogique : Robert Dottrens: *Hommage à M. Albert Malche. — R. J.: Réforme scolaire en Suède. — P. Bacon: Dans les Franches-Montagnes. — Orthographe grammaticale.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

COTISATIONS 1946

Chers collègues,

Par le bulletin vert ci-inclus, le caissier se recommande à votre bon souvenir ! En acquittant par ce moyen votre cotisation annuelle, vous simplifierez le travail du soussigné qui vous en sera reconnaissant.

Le caissier S.P.V.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V.

Casino de Montbenon, 27 janvier 1946

« L'humanité ne sera riche et vivante que si l'originalité de chaque peuple se prolonge dans l'harmonie totale, et si toutes les patries vibrent à la lyre humaine. »

C'est par ces paroles de Jaurès que le président Petit, à 14 h. 50, ouvre la séance. L'assistance est comme toujours nombreuse : les fidèles sont là ; année après année ils consacrent le dernier dimanche de janvier à leur société. Les jeunes ont suivi l'exemple des anciens : la garde montante comble les vides, et pourtant les têtes blanches sont nombreuses dans la salle ; plusieurs retraités sont venus se retremper dans cette atmosphère plus calme que celle qu'ils connurent aux temps où la S.P.V. était en pleine lutte pour conquérir une situation morale — sinon matérielle — qui paraît aujourd'hui bien acquise. Les invités sont salués comme il convient : représentants des sociétés sœurs de la Romande, des associations vaudoises œuvrant dans le cadre ou le voisinage de la S.P.V., de la presse, etc.

Hommage aux disparus : 4 actifs : Mme Wegmuller, Lausanne ; MM. Baumgartner, Renens ; F. Burnod, Lausanne ; U. Thévenaz, St-Légier. 12 honoraires. Qu'ils reposent en paix ; leurs œuvres les suivent.

Félicitations aux collègues Viret et Crot, nommés, le premier maître à l'école d'application aux Ecoles normales, le second conseiller municipal, directeur des écoles de Lausanne.

Ces divers devoirs accomplis, le président Petit donne la parole au Dr Rochat, médecin des écoles de Lausanne qui, 50 minutes durant, tient l'assistance en haleine avec le sujet combien tragique des « Enfants de la guerre ».

Le chant de la Bérésina clot cette première partie de la séance à laquelle succède une deuxième : l'administrative, d'après l'ordre du jour paru dans le No 1 du *Bulletin corporatif* de cette année.

Le *procès-verbal* de la séance du 28 janvier 1945 est adopté sans que la lecture en soit faite, l'essentiel ayant paru dans l'*Educateur*.

Ed. Viret, président central, présente son *rapport annuel*, plein de bon sens, de fines observations, de judicieuses constatations, d'heureuses et courageuses suggestions. Il paraîtra dans le No spécial de l'*Educateur* réservé à la publication des rapports annuels des sections de la S. P. R. De vifs applaudissements, au cours et à la fin de la lecture de ce courageux et magistral rapport, prouvent que l'assemblée apprécie à sa juste valeur l'intelligente activité de notre C.C. Merci à notre président Viret et à ses collaborateurs inlassables.

M. Junod, président S.P.R. ajoute à celles que présente le rapport quelques considérations concernant nos relations internationales. Un effort reste à faire et le comité de la S. P. R. adresse aux Vaudois un vibrant appel : les instituteurs romands recevront cet été dans leurs familles des enfants de collègues, des collègues de France ; quelle belle œuvre à soutenir !

Inutile d'ajouter que le rapport présidentiel fut adopté à l'unanimité.

Les *vérificateurs des comptes* par le truchement de M. Cherix (Bex) présentent leur rapport concluant à l'admission des comptes avec remerciements au caissier. Ce qui est fait. Après quoi le budget pour 1946 est admis, la cotisation restant fixée à Fr. 21.—, et le Comité admet pour étude une proposition du collègue Lavanchy (Lausanne), acceptée par l'assemblée, de faire bénéficier les membres participant au congrès de la Romande de 1946, à Delémont, d'une réduction du coût de la carte de fête.

Aucune proposition des sections n'ayant été présentée dans le délai prévu, aucune proposition individuelle n'étant faite, on passe aux *élections statutaires*. Au *comité central*, R. Gfeller de Lausanne, seul candidat proposé, est élu en remplacement d'Ed. Viret. Les membres du *bureau de l'assemblée générale* sont confirmés dans leurs fonctions.

A 16 h. 35, l'assemblée générale de la S. P. V. est close et l'assemblée générale de la Société coopérative de la Caisse Secours et Invalidité S. P. V. suit.

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale de la Société coopérative de la Caisse Secours et Invalidité S. P. V.

Casino de Montbenon, Lausanne, 27 janvier 1946

Bureau de l'assemblée :

Président : F. Petit, Lausanne.

Secrétaire : E. Ansermoz, Lausanne.

Scrutateurs : R. Girard, Lausanne ; A. Cuany, Yverdon ; L. Pidoux,

St-Légier.

La séance est ouverte à 16 h. 35.

L'ordre du jour, paru dans le *Bulletin corporatif*, est adopté.

1. **Procès-verbal.** La lecture n'en est pas demandée ; il est adopté à l'unanimité.

2. **Rapport du Conseil d'administration.** M. Ch. Meylan, caissier, présente ce rapport qui justifie la bonne marche de notre Société coopérative, et prouve la façon judicieuse dont sont utilisés nos fonds. L'esprit de solidarité qui règne dans la S. P. V. n'est pas un vain mot ; divers prêts et secours ont été accordés au cours de l'année. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

M. Serex, La Tour-de-Peilz, trésorier de la S. P. R., félicite le conseil d'administration de sa bonne gestion et regrette que la Romande n'ait pas, elle aussi, une telle organisation de secours et invalidité.

M. le président remercie également le Conseil d'administration, et donne la parole à M. Ch. Meylan, caissier, qui présente le

3. **Budget** qui est adopté, la discussion n'ayant pas été utilisée.

4. **Propositions individuelles.** Aucune.

5. **Elections statutaires.** Les membres du *Bureau de l'assemblée générale S.P.V.*, confirmés dans leurs fonctions, deviennent membres du Bureau de l'assemblée générale de la Société coopérative et les membres du Comité central fonctionneront ipso facto comme membres du Conseil d'administration.

Il est 16 h. 50. Avant de lever la séance, M. le président tient encore à remercier chaleureusement le C.C. de tout le sérieux et le dévouement qu'il apporte à sa tâche, et spécialement M. Ed. Viret de l'activité débordante qu'il a fournie au long de son mandat.

M. E. Lavanchy, Lausanne, déplore que l'assemblée générale ait débuté avec autant de retard. Le président l'assure que le Bureau est le premier ennuyé de ce retard et veillera à ce que la chose ne se reproduise pas.

M. A. Chevalley, Lausanne, secrétaire de la *Commission pour le choix de lectures de la S.P.R.*, rappelle un entrefilet de l'*Educateur* relatif à la collection incomplète des Bulletins bibliographiques.

Puis le président remercie l'assemblée, souhaite à chacun un bon retour au foyer, et lève la séance.

Lausanne, le 5 février 1946.

Le président : F. Petit.

Le secrétaire : E. Ansermoz.

DANS LES SECTIONS

Pays-d'Enhaut. — La section du Haut-Pays, réunie en assemblée à Château-d'Oex, a, dans sa séance du 9 février, adopté à l'unanimité le projet de réadaptation des traitements présenté par le C.C. En fin de séance, elle a décidé d'infliger aux membres actifs n'assistant pas à l'assemblée l'amende prévue à l'article 7 des statuts de la section.

Echallens. Beethoven. Samedi, 2 février, la section pédagogique du district était convoquée à l'extraordinaire pour une séance spéciale et musicale consacrée à Beethoven.

En présentant la conférencière, Mlle Lily Merminod, professeur de piano à Lausanne, M. Mivelaz, président, a déclaré que pendant quelques instants le « Talent » s'arrêterait à Echallens !...

Et il ne s'est pas trompé, car avec un talent incomparable, Mlle Merminod a su très vivement captiver son auditoire en parlant de ce génial musicien.

Quelques mots biographiques, l'analyse de son tempérament musical et l'interprétation très vigoureuse de quelques-unes de ses œuvres ont enchanté le corps enseignant et quelques amis de la musique, qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements, sans compter les chaleureux remerciements du président.

G. Ballif.

COURS-SORTIE A SKIS

Aux Rochers de Naye

Les collègues de l'est du canton sont avisés qu'une sortie à skis est organisée pour le *dimanche 3 mars 1946*, aux Rochers de Naye. Placée sous les auspices de l'Association vaudoise des maîtres de gymnastique, elle sera conduite par Numa Yersin, le dynamique maître de gymnastique et sports de Vevey.

Rendez-vous le 3 mars 1946, à 8 h. 30—8 h. 40, Gare M.O.B., Montreux.

Prix du billet Montreux-Rochers de Naye, retour par Les Cases, 7 fr. 70 (billet de sport).

Subsistance tirée des sacs.

Adresser les *inscriptions* jusqu'au *vendredi 1er mars* à P. Aubert, instituteur, Rivaz.

Finance d'inscription pour les non-membres de l'A.V.M.G. : 1 fr. 50 à verser au c.c. postal II 1373. A.V.M.G. Victor Lyon, caissier, Ependes.

Une journée entre collègues à ne pas manquer, pour toutes les skieuses et tous les skieurs. Débutantes et débutants seront également les bienvenus.

GENÈVE

U. I. G. - DAMES

COMPTE RENDU

de l'Assemblée du 6 février 1946

La séance est ouverte à 16 h. 30 par la présidente, Mlle Géroudet. Après lecture, le procès-verbal est adopté.

Nous avons le plaisir d'enregistrer 2 adhésions : celles de Mme Collet-Brechbühl et de Mlle Cécile Benoît. Trois collègues, qui prennent leur retraite, sont nommées membres honoraires : ce sont Mmes Garcel, Court-Campiche et Roset.

L'assemblée décide d'allouer à l'*Union mondiale de la femme*, une somme de Fr. 30.— pour 1946 au cas où cette ligue pourrait continuer à vivre.

La présidente commente le questionnaire envoyé par l'*Alliance des Sociétés féminines suisses* au sujet de l'assurance-vieillesse.

Mlle Géroutet annonce que M. le conseiller d'Etat Picot a manifesté le désir de prendre contact avec une délégation de notre Société. L'Union marque sa satisfaction et espère que la collaboration du département et des membres du corps enseignant apportera d'heureux résultats.

L'*Association suisse pour le service domestique* offre de prêter à nos membres une série de clichés pouvant illustrer des conférences de propagande en faveur de l'enseignement ménager.

Allocations 1946. Les vacances d'hiver n'ont pas interrompu l'intense activité de l'*Intersyndicale*. Le président du département des Finances ayant déclaré impossible le réajustement de salaire que nous espérions, de nouvelles propositions sont étudiées.

En fin de compte, les fonctionnaires de l'Etat se mettent d'accord pour demander pour eux-mêmes l'application du projet d'allocations de la Ville, chacun et... chacune recevant une somme de Fr. 60.— plus une allocation dégressive allant de Fr. 100.— à Fr. 55.—, et les allocations pour enfants.

Attendons la décision du Grand Conseil !

Nous ne nous déclarons pas entièrement satisfaits par le projet de la Ville qui n'apporte qu'un bien faible allègement à la situation des professeurs de l'enseignement secondaire.

Proposition de Mme Rougemont. Après discussion, les membres décident de porter à Fr. 3.— l'amende des absentes à l'assemblée statutaire qui ne se sont pas excusées. Cet amendement n'entrera en vigueur qu'en 1947.

Proposition de Mme Borel. Cette collègue, et avec elle beaucoup d'autres, trouvent que l'indemnité de Fr. 120.— allouée à la présidente est très insuffisante et propose de l'élever à Fr. 350.—.

L'adoption de ce projet entraînerait une augmentation de cotisation de Fr. 2.— par membre. Cette proposition sera discutée à l'assemblée administrative.

Renouvellement du comité. Mlle Géroutet a reçu les démissions comme membres du comité de Mmes Dottrens, Ruchon et de Mlle Neuenschwander ainsi que les candidatures de Mlles J. Aeschlimann, Chappuis, Demont et de Mme Rattaz.

Aucune proposition n'a été faite pour la présidence et Mlle Géroutet déclare une fois de plus qu'il lui est impossible de rester en fonction davantage.

Notre trésorière signale que 2 membres n'ont pas réglé leurs cotisations depuis plusieurs années malgré de nombreux rappels. Il est décidé, qu'après avertissement et si aucun versement n'est fait d'ici peu, de prononcer leur exclusion.

Mme Laederach prend la parole encore et formule le désir de voir revenir le congé du jeudi dès la fin de la période de chauffage.

Séance levée à 18 h. 10.

A. D.

NEUCHÂTEL

**SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE TRAVAIL MANUEL
ET DE RÉFORME SCOLAIRE**

Les cours suivants seront organisés cette année, si le nombre des inscriptions est suffisant. Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à M. Willy Galland, vice-président, Côte 78, Neuchâtel.

1. Sculpture sur bois dans la masse (sculpture dite suédoise).

21 heures = 3 journées.

Recommandé tout spécialement aux maîtres de 9^e année ; les inscriptions des maîtres enseignant les travaux manuels au degré supérieur de l'Ecole primaire et à l'Ecole secondaire seront prises en considération en premier lieu. Ce cours est prévu le samedi, à *La Chaux-de-Fonds*, les 16, 23, 30 mars, à *Neuchâtel*, en juin.

Finance d'inscription : membres, Fr. 4.— ; non-membres, Fr. 6.—.

Chefs de cours : MM. Paul Perrelet et Willy Galland, maîtres de travaux manuels.

2. Observation des animaux et des plantes de chez nous.

14 heures = 2 journées.

Organisé plus spécialement pour les institutrices du degré inférieur. Leurs inscriptions seront prises en considération en premier lieu. Ce cours est prévu le samedi, à *Neuchâtel*, les 11 et 25 mai ; programme : au jardin, sur la grève, dans les prés et les bois, à *Tête-Plumée* ; à *La Chaux-de-Fonds* ou au *Locle*, les 1^{er} et 15 juin ; programme : au jardin, dans les bois et les pâturages, le ruisseau, au Doubs.

Finance d'inscription : membres, Fr. 2.— ; non-membres, Fr. 4.—.

Chef de cours : M. le Dr A. Ischer, directeur des Ecoles primaires du *Locle*.

3. Etude pratique d'un centre d'intérêt adapté au programme du degré inférieur de l'école primaire.

7 heures = une journée.

Etude d'un nouveau centre d'intérêt ; le cours aura lieu simultanément à *Neuchâtel* et à *La Chaux-de-Fonds*, en septembre, un samedi.

Finance d'inscription : membres, Fr. 2.— ; non-membres, Fr. 4.—.

Chefs de cours : Mlles Lily Vuille et Clothilde Ducommun, institutrices.

4. Etude pratique d'un centre d'intérêt adapté au programme du degré moyen de l'école primaire.

7 heures = 1 journée.

Etude d'un nouveau centre d'intérêt ; le cours aura lieu à *Neuchâtel* et à *La Chaux-de-Fonds*, un samedi, en septembre.

Finance d'inscription : membres, Fr. 2.— ; non-membres, Fr. 4.—.

Chef de cours : M. Willy Jeanneret, inspecteur et M. Hubert Guye, instituteur.

5. Etude pratique d'un centre d'intérêt adapté au programme du degré supérieur de l'école primaire.

7 heures = 1 journée.

Le cours est prévu à *Neuchâtel* et à *La Chaux-de-Fonds*, en septembre, un samedi.

Finance d'inscription : membres, Fr. 2. ; non-membres, Fr. 4.—.

Chef de cours : M. Daniel Reichenbach, instituteur.

6. Cours de reliure.

20 heures.

Ce cours peut être suivi par les membres du corps enseignant ayant pris part aux cours préparatoires de 1944 et 1945 et par ceux qui ont des notions suffisantes de cartonnage.

Le cours est prévu simultanément à *Neuchâtel* et à *La Chaux-de-Fonds*, en septembre-octobre : le jeudi après-midi ou un soir à *Neuchâtel*, le mercredi après-midi ou un soir, à *La Chaux-de-Fonds*.

Finance d'inscription : membres, Fr. 5.— ; non-membres, Fr. 8.—.

Chefs de cours : MM. Willy Galland et Paul Perrelet, maîtres de travaux manuels.

7. Gravure sur linoléum, sa technique, son application à l'enseignement.

6 ou 7 séances de 2 heures et quart.

Le cours est prévu, à *Neuchâtel*, dès le début de mars le jeudi de 19 h. 45 à 22 heures, et à *La Chaux-de-Fonds*, dès le début de mai le jeudi soir, de 20 à 22 h. 15.

Finance d'inscription : membres, Fr. 3.— ; non-membres, Fr. 6.—.

Chef de cours : M. André Jeanmonod, professeur de dessin à *Neuchâtel*.

Remarques importantes

Les cours Nos 1 à 5 sont organisés avec l'appui financier du département de l'Instruction publique. Les propositions que notre Comité a faites concernant le remboursement des frais des participants à ces cours ayant trouvé l'agrément du département de l'Instruction publique, les frais effectifs de déplacement — matin, midi et soir — seront remboursés aux participants domiciliés en dehors des lieux de cours. Les participants qui ne peuvent retourner chez eux pour le repas de midi à cause de l'éloignement recevront une indemnité de repas de Fr. 5.—. Ces cours 1 à 5 ont lieu en partie pendant les heures de classes. Les Commissions scolaires sont invitées par le département à accorder les congés nécessaires aux membres du corps enseignant qui en font la demande. Quelques autorités scolaires communales, celles de *La Chaux-de-Fonds* et du Locle en particulier, remboursent en outre la finance d'inscription de base (finance pour membres de la Société) aux titulaires de classes suivant un cours ayant un rapport direct avec leur enseignement.

Les cours 6 et 7 sont organisés par la Société seule. Les frais de déplacement éventuels sont à la charge des participants.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

Lucerne. Le Grand Conseil vient de prendre une décision qui ne manquera pas d'être bien accueillie par les intéressés : la validité des fonctions des membres du corps enseignant de tous ordres est prolongée de 4 à 8 ans.

Les instituteurs sont nommés :

à vie dans 10 cantons : Appenzell-Intérieur, Bâle-Ville, Genève, Vaud, Neuchâtel, Obwald, St-Gall et Thurgovie — en partie à Uri et Schwyz ;
pour 8 ans : Schaffhouse et maintenant Lucerne ;
pour 6 ans : Argovie, Berne, Fribourg, Soleure, Zurich et Tessin et Thurgovie, pour les maîtres secondaires ;
pour 5 ans : Bâle-Campagne.

D'après la *Schw. Lehrerzeitung*.

France. Les dirigeants du Syndicat national des Instituteurs de France, ont pris contact avec le nouveau ministre de l'Education nationale M. Naegelen. Ils ne cachent pas leur « satisfaction de voir placé à ce poste un homme dont la compétence et les sentiments laïques sont indiscutables ». M. Naegelen est, en effet, de la maison : il a fait toute sa carrière comme professeur à l'Ecole normale de Strassbourg. Dans une entrevue qu'il eut avec le Bureau exécutif du Syndicat, au cours de laquelle la situation du corps enseignant a été exposée avec ses revendications, le ministre l'a assuré de son dévouement total à l'école publique. Il n'a pu, comme cela se comprend, promettre de grandes réalisations immédiates et des innovations extraordinaires. Mais il comprend qu'il faut « s'orienter résolument vers une politique nouvelle à l'égard de l'Ecole et de ses maîtres. Il faut, par des décisions hardies et cohérentes, hâter le relèvement de la situation morale et matérielle du personnel enseignant, consolider et renforcer la position de l'école laïque dans les régions où elle est particulièrement menacée et jeter les bases d'un système scolaire moderne répondant vraiment aux besoins et aux aspirations du peuple dans une grande démocratie ».

D'après l'« *Ecole libératrice* » (10 février).

SERVICE D'INFORMATIONS S. L. V. - S. P. R.

Jeune maître secondaire devant passer 5 mois en Suisse française, cherche occasion d'apprendre la langue ; travaillerait contre son entretien.

S'adresser à Martin Simmen, instituteur, Jenaz (Grisons).

BILLET DE LA SEMAINE

Que nous soyons de famille aisée ou pauvre, chacun de nous vient au monde avec des dons divers qui se fonderaient dans une harmonie merveilleuse si nous savions, comme il est dit, les mettre au service des autres, au lieu de nous en parer comme le paon de ses plumes ou de les laisser sans emploi, par paresse ou négligence.

C'est du reste ce qu'entendait Pestalozzi lorsqu'il écrivait : « Prie Dieu pour qu'aucun de ses dons précieux ne se perde en toi-même par ta faute ! N'enterre aucun de tes talents, comme le serviteur inutile de l'Evangile ! Efforce-toi, en tout ce que Dieu t'a donné, de devenir parfait comme ton Père céleste est parfait ! Ces dons que tu portes dans ta chair et dans ton sang, sanctifie-les par la foi et par l'amour, afin qu'ils deviennent en toi des forces saintes, des forces divines, employées à imiter ton Sauveur et à te sacrifier toi-même pour le service de Dieu et des hommes ! »

Des forces saintes, divines, n'est-ce pas précisément celles qui nous sont indispensables pour assurer la réussite de notre mission d'éducateurs !

Ad. Lys.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

HOMMAGE A M. ALBERT MALCHE

Hier, 22 février, M. Albert Malche a fêté son soixante-dixième anniversaire !

Qui le croirait, à rencontrer dans la rue cet homme à l'allure si élégante, à la démarche rapide, au visage d'une étonnante jeunesse, si bien que ceux qui le connaissent peuvent affirmer qu'il n'a pas vieilli depuis un quart de siècle !

Après de brillantes études à l'Université de Genève — il fut lauréat du prix Hentsch, en 1897, avec son camarade d'études, le professeur Alexis François — M. Malche se voue à l'enseignement et voyage. Il ira jusqu'au Chili d'où il rapporte son premier ouvrage. Privat-docent en 1910, il est nommé, en 1912, professeur ordinaire de pédagogie à la Faculté des lettres et directeur de l'enseignement primaire, tâches nouvelles pour lesquelles il abandonne le secrétariat général du Département de l'instruction publique.

De 1927 à 1930, il dirige ce département comme conseiller d'Etat et répond, en 1934, à un appel du gouvernement turc pour réorganiser l'éducation dans ce pays. M. Malche est actuellement, comme chacun sait, conseiller aux Etats, corps dont il a présidé les délibérations il y a quelques années.

M. Malche est un poète né ; on lui doit de multiples pièces en vers, entre autres, le poème de la Fête de juin de 1914 composé en collaboration avec Daniel Baud-Bovy.

Ecrivain de race, son « Pestalozzi » actuellement réédité est reconnu comme un des meilleurs ouvrages qui aient paru sur le grand éducateur.

Journaliste, il a derrière lui une longue carrière consacrée à la défense de la démocratie et de l'école. Sa réputation d'orateur et de conférencier a depuis longtemps dépassé le cadre de nos frontières : il se classe en fort bon rang parmi nos très rares concitoyens qui possèdent à la perfection l'art de la parole. Celui qui a écouté un discours de M. Malche sait dès lors ce que signifie l'expression « savoir s'exprimer ».

Mais il est loyal et réconfortant de rappeler aux jeunes éducateurs et à nos concitoyens au service de quelle cause M. Malche a mis sa brillante intelligence et les dons précieux qui lui ont été dévolus en rappelant succinctement ce que notre aîné a fait pour la jeunesse et le pays.

Nommé professeur de pédagogie et directeur de l'enseignement primaire l'année même où, contre le vœu du Département de l'instruction publique, Ed. Claparède et Pierre Bovet ouvraient l'Institut J.-J. Rousseau, M. Malche a, par son exemple et son activité professorale et administrative, contribué plus que tout autre à faire pénétrer les principes de l'éducation fonctionnelle dans nos écoles primaires. Il est bon de le dire maintenant que cette pédagogie de la personne a conquis droit de cité.

Sa double qualité de professeur et de directeur lui a permis de réaliser la condition première de tout progrès en éducation: former des instituteurs techniquement et moralement préparés aux responsabilités de leur tâche.

En 1914 déjà, exposant ses idées sur la formation du personnel enseignant primaire, il constatait la part que l'Université pourrait prendre à leur culture générale et esquissait déjà — c'était avant l'autre guerre! — la nécessité d'un double effort: organiser solidement les études pratiques; les compléter par des recherches et des travaux personnels de psychologie et de sociologie.

En 1919, M. Malche présentait à la Conférence universitaire franco-suisse, tenue à Genève, un rapport dans lequel on peut lire le passage suivant venant après une convaincante démonstration de la nécessité et de la possibilité d'une formation universitaire des instituteurs:

« A l'instar de l'Institut J.-J. Rousseau, je crois donc que nos facultés des lettres ou des sciences sociales devraient créer dans leur sein un Institut pédagogique où les élèves instituteurs feraient deux ans d'études. Annexées à cet institut, il faut deux ou trois classes d'essai sous la direction de maîtres chargés de quelques cours de didactique pratique.

Ces idées du penseur, il a été donné à l'homme d'Etat que M. Malche devint par la suite de les réaliser moins de dix ans après en organisant les études pédagogiques à Genève selon un système qui n'a son pareil nulle part et qui assure à nos écoles primaires une élite d'éducateurs préparés selon les exigences de la pédagogie scientifique.

Avec un beau courage, il créa, en 1928, une école d'application conçue comme école expérimentale, dans le temps même où des âmes charitables se préoccupaient à Genève du martyre des enfants-cobayes! Cette école expérimentale officielle est encore aujourd'hui la seule de son espèce en Suisse.

Ainsi a été établi un régime d'études qui respecte la personnalité de l'éducateur et sa liberté intérieure. Il n'est pas dogmatique, il est scientifique et libéral. Les futurs instituteurs genevois sont entraînés à choisir les méthodes et les moyens d'action correspondant le mieux à leur tempérament, à leurs aptitudes, à leur conception de la vie afin qu'ils puissent être toujours sincères avec eux-mêmes, toujours sincères avec les enfants.

Une telle formation professionnelle correspond naturellement à la conception de l'éducation libérale dans la démocratie que M. Malche n'a cessé de professer. Là est pour nous l'essentiel. C'est pourquoi ses étudiants d'autrefois comme ceux d'aujourd'hui n'oublieront jamais ce qu'ils lui doivent. M. Malche leur a inculqué le respect de l'humain avec le respect de l'enfant, en leur faisant concevoir l'éducation comme une libération graduelle, comme une conquête progressive des responsabilités.

Cette éducation, notre monde l'a rejetée pour lui substituer celle de la force qui l'a conduit à la ruine. Elle est reconnue aujourd'hui comme une des seules lueurs d'espoir se projetant sur un sombre avenir. Elle proclame que rien de ce qui peut nuire à notre semblable ne

saurait être conçu comme un bien méritant d'être recherché ; que rien de ce qui peut nuire à l'humanité ne saurait être conçu comme un bien pour notre patrie.

L'enseignement de M. Malche a entraîné ses étudiants à cette pédagogie de la responsabilité qui donne la primauté au devoir sur le droit et qui seule peut amener les individus à substituer dans la famille et dans la société l'esprit de service à celui de revendication.

Certes, M. Malche n'a pas été ménagé par la critique des uns pas plus qu'il n'a pu éviter l'incompréhension des autres. Mais quel contentement ce doit être pour lui, à cette heure, de parcourir l'horizon des années écoulées !

Nous avons reçu de ce maître les moyens et la mission d'être les éducateurs de notre jeunesse. Son idéal de sympathie, de compréhension, de respect, sa volonté persévérante de progrès, sa certitude qu'aujourd'hui se préparent sur les bancs d'école l'avenir de la patrie et la paix du monde, sa foi dans la puissance régénératrice de l'éducation, tout cela nous l'avons acquis nous-mêmes à ses leçons, à ses côtés, à son exemple.

Cette vision de la vie sociale et de l'éducation si spécifiquement pestalozzienne, ce besoin d'action utile qui est en nous, ce souffle vivant qui nous anime ont leur source dans les leçons de notre ancien maître envers qui, avec tant d'autres, nous sommes débiteurs des jours passés comme des jours à venir.

Les instituteurs genevois comme leurs camarades romands sentent le privilège qu'ils ont d'épanouir librement à la vie les jeunes existences qui leur sont confiées à une époque de souffrance, de barbarie et de domination des consciences. C'est pourquoi les anciens comme les jeunes, en ce jour anniversaire, expriment à M. Albert Malche leur gratitude et leur reconnaissance de les avoir faits avec lui ouvriers des enfants.

Nous lui disons aussi, avec notre affectueux respect, notre joie et notre espoir de pouvoir longtemps encore poursuivre avec sa collaboration ce grand œuvre du maître d'école, enrichis demain comme hier de sa confiance et de son amitié.

Robert Dottrens.

RÉFORME SCOLAIRE EN SUÈDE

Le Parlement suédois vient d'approuver un projet de réforme scolaire qui présente plusieurs aspects intéressants. Il est d'ailleurs, en partie, influencé par la réforme anglaise de 1944.

La scolarité obligatoire est de huit ans, pendant lesquels les élèves fréquentent une école unique, réunissant, dans une seule organisation, les divers établissements existant : écoles populaires, écoles moyennes communales et écoles secondaires.

Alors que les quatre premières années sont des années de formation générale et forment l'école populaire, les quatre suivantes offriront un enseignement différencié.

Les quatre années supérieures forment l'école réelle, divisée en deux sections : école pratique et école technique. *La première de ces sections*

ne comporte pas d'examen. Parmi les nouvelles disciplines envisagées, on trouve les travaux manuels obligatoires, l'enseignement ménager, la comptabilité et l'économie ménagère, des cours de cuisine pour les garçons et le début de l'étude de l'anglais. L'enseignement donné au cours de ces années doit tendre à faire acquérir des données et développer des capacités qui soient en relation directe avec les exigences de la vie actuelle.

Le nombre des élèves par classe est limité à 22 dans les classes 1 à 4 et à 28 dans les autres. L'horaire hebdomadaire comprend 36 heures.

Le projet a été adopté dans ses lignes générales. Une mise au point des détails est prévue.

Au cours des discussions qui ont précédé et suivi l'adoption du projet, on a mis l'accent sur la nécessité d'offrir aux enfants, quels que soient leur origine, leur milieu et leurs conditions de fortune, une formation égale, tout autant que des possibilités de faire valoir leurs talents dans une école comportant des sections différenciées. Les critiques qui étaient adressées à l'ancien système portaient avant tout sur l'existence d'écoles parallèles, sans possibilité de passage de l'une à l'autre, et sur un manque de concentration, tant dans les programmes que dans les méthodes d'enseignement.

Le but que l'on se propose est de créer une école organiquement constituée, permettant un choix varié et dispensant un enseignement concret. Ce projet de réforme pourrait porter en sous-titre, la maxime qui a guidé les auteurs de la réforme scolaire anglaise : « Apprendre à faire ».

R. J.

DANS LES FRANCHES-MONTAGNES

En hiver, sous l'azur glacé...

Il est dur, notre hiver, il est long ; mais il a sa beauté et sa joie. La bise est cruelle qui rougit les faces et bleuit les mains ; mais nous l'aimons quand elle hurle, quand le givre festonne les arbres, quand la gelée cisèle de frêles bijoux aux fines dentelures, quand elle suspend partout de fantastiques arcades. Et qu'y a-t-il de plus beau que la neige, lorsque le soleil en fait une nappe de diamants, lorsqu'il s'insinue dans le fouillis des branches et des aiguilles des sapins où se balancent de légères arabesques de givre ? Les maisons se coiffent d'un bonnet blanc, s'habillent d'un surplis glacé, tandis que les haies frileuses, modernes demoiselles, se poudrent de frimas.

Les fermes, blotties derrière leurs rideaux de grands arbres enserrés dans une gangue de glace, dorment sous leur châte blanc ; seuls les filets de fumée claire montent dans l'air glacial et révèlent la vie cachée dans les habitations closes. Partout la légère et brillante blancheur des frimas volète sur l'étendue gelée. Tout est bruissant, cliquetant ; le sentier glissant craque sous les pas. Les buissons semblent des candélabres fantastiques ; de chaque branche tombent des fils de perles. Tandis qu'au-dessus de nous un ciel de cristal bleu s'étend sur la nappe luisante et aveuglante des neiges, à l'occident ouaté de brumes roses, le soleil sombre derrière le versant abrupt du Jura franc-comtois. Un immense

incendie embrase la colline opposée et des épées flamboyantes frappant les fûts de la forêt morte de froid, s'essayaient à chasser la nuit glauque sous les branches épaisses.

Un souvenir inoubliable : sous le grand linceul blanc

Les Francs-Montagnards conserveront un souvenir inoubliable de la dernière semaine de janvier 1942 où, inlassablement, comme si là-haut on eût plumé des myriades de cygnes, la neige a voltigé et tourbillonné jour et nuit, ensevelissant notre plateau sous une épaisse fourrure de peluche argentée.

Depuis 1907, on n'avait plus vu telle avalanche. On montre encore dans nos villages des cartes postales représentant le train du régional Saignelégier-La Chaux-de-Fonds enfoui dans une tranchée de glace dont les parois atteignent les isolateurs des poteaux de télégraphe. Cet étrange phénomène s'est reproduit au bout de 35 ans. Les deux locomotives, qui péniblement tiraient les wagons, ont succombé dans leur lutte haletante contre la neige accumulée dans les tranchées par le vent. Celles qui étaient parties à la rescousse des trains bloqués ont été prises à leur tour dans l'insidieux traquenard blanc et, dès lors, toute circulation fut interrompue.

Se représente-t-on le travail cyclopéen fourni par les hommes d'équipe, par les chauffeurs et les mécaniciens ? Partis à cinq heures du matin, ils rentraient à minuit, ayant abandonné, après des efforts désespérés, leur matériel roulant coincé dans les mâchoires implacables de l'étau de glace. Le lendemain, les soldats alarmés ont peiné en vain pendant près de vingt-quatre heures. Exténués, transis, ils dormaient dès que les enveloppait la douce chaleur d'un local.

C'est qu'à la montagne la neige ne tombe pas comme dans les vallées et les plaines. Poussée par la rafale, elle arrive presque horizontalement ; les contre-courants la font tourbillonner, la soulèvent pour la rejeter dans les couloirs ou sur le pan opposé du toit. Elle est capricieuse au point qu'à certains endroits le sol est comme gratté et, quelques mètres plus loin, vous coulez dans une masse molle infranchissable. Elle s'insinue partout ; la moindre fissure lui livre passage, sous les portes, derrière les doubles fenêtres, sous les tuiles, dans les habits, dans le col et dans les manches, dans tous les orifices de la face.

Fine comme cette poussière de sucre dont on saupoudre les gâteaux, elle ne connaît pas d'obstacle, elle vous harcèle, vous prend au souffle et finit par épuiser l'homme le plus résistant, le marcheur le plus vaillant.

Inutile de passer le triangle, c'est un travail de Pénélope. Les tranchées péniblement ouvertes par le chasse-neige s'écroulent sous les coups de bélier du vent. Le passage se fait de plus en plus étroit et le sentier creusé au pied des remblais ne donne plus accès qu'à de rares piétons qui souvent doivent rebrousser chemin.

Aspirée par la rafale, la neige escalade des façades, en forme de cône, elle saute par-dessus les barrières, enguirlande les chénaux, coiffe les cheminées. Quand la tempête s'est calmée, le village présente un

aspect étrange. Chacun de s'armer d'une pelle ou d'un pic pour s'ouvrir un chemin jusqu'à la chaussée. Sur nos larges toits plats, des tonnes de frimas font s'affaisser les charpentes. Si la pluie se mettait à tomber, s'il survenait un dégel subit, quel désastre ! Il s'agit de débarrasser ces grands pans inclinés du poids qui les écrase. Derrière les cheminées s'élèvent des montagnes russes de deux mètres d'épaisseur. Descendre un escalier extérieur obstrué de neige glacée est un art qui s'apprend souvent au prix d'une glissade et d'une chute douloureuse.

La campagne présente un aspect lunaire ; aussi loin que la vue peut s'étendre, la neige couvre la terre de sa froide draperie. Les grands arbres qui couronnent nos collines se détachent sombres comme des créneaux vides. On ne saurait s'imaginer le tableau lugubre, la grandeur étrange et triste de cette immensité laiteuse offrant l'aspect d'une planète morte et saisie à jamais par le froid éternel.

Les voyageurs partis de Saignelégier le samedi à 14 heures ont dû passer la nuit dans le train à quelque distance du Noirmont. Plus d'un écolier ainsi surpris par l'assaut des frimas a dormi d'un œil sur la banquette d'un wagon. Voilà un souvenir qu'en l'an deux mille ils se plairont à rappeler à leurs petits-enfants.

Quelques considérations démographiques

Pendant des siècles, le Plateau ne fut habité que par des éleveurs, des agriculteurs et des bûcherons. Dès 1730, l'horlogerie s'implanta aux Breuleux, mais elle n'évolua que lentement. L'établissement de routes sur le plateau développa certaines industries à domicile, telles que le tissage de la toile et la fabrication des boutons.

En 1840 la Montagne comptait 8700 habitants. De 1870 à 1910, elle en avait 10.700. C'est l'époque de la grande prospérité de l'horlogerie. Puis la guerre mondiale, avec ses crises successives, la suppression du travail à domicile, la concurrence des villes, dépeuplèrent nos localités industrielles et firent perdre 2500 habitants à notre district. Ainsi les Franches-Montagnes sont moins peuplées qu'il y a cent ans.

Pendant la guerre, l'exode de la population a cessé, l'horlogerie ayant repris un essor nouveau.

Nos chemins de fer sont dans un état lamentable. Mais l'union des compagnies des régionaux jurassiens ayant été réalisée, leur électrification et la rénovation du matériel roulant sont en vue. De meilleures communications et la réapparition du trafic automobile ressusciteront nos villages. Maintenant que nous avons de l'eau en abondance, comme avant la guerre, les citadins, Bâlois, Biennois, Bernois viendront pique-niquer sous nos sapins. Notre plateau deviendra une région de tourisme. Ce ne sera jamais le pays des palaces ; ce sera la contrée simple, hospitalière qui offrira aux visiteurs calme, sérénité, bonne table et bon gîte.

La guerre a favorisé la population agricole jusque là dans la gêne. L'augmentation du prix de tous les produits, du bétail bovin et surtout des chevaux a permis à nos paysans de rembourser les trois quarts de leurs dettes. A quelque chose malheur est bon.

Au cours des hostilités, la Montagne a vécu des jours de fièvre et d'anxiété. L'hallucinante vision des soldats et des civils étrangers en fuite, cherchant un refuge dans la Suisse neutre et hospitalière ne s'effacera jamais du souvenir de nos enfants. Ils se remémoreront la journée et la nuit des mercredi et jeudi 19 et 20 juin 1940, le défilé ininterrompu des 20.000 Français et Polonais que notre armée a préservés de l'horreur de la captivité et des camps de concentration.

Puissions-nous, dorénavant, connaître des heures plus douces, dans le travail et dans la paix.

P. Bacon.

ORTHOGRAPHE GRAMMATICALE

ons ou ont

1. *Qu'est-ce que le sujet ?*
2. *Qui fait l'action dans les verbes suivants dont la terminaison manque ?*
3. *Mettras-tu ons ou ont ?*
1. Vos projets nous conviendr... certainement.
2. Nous espé... que ces lignes inspirer... à ceux qui nous lir... des réflexions salutaires. —
3. Si nous attend..., les autres nous mettr... à la porte (Ramuz). —
4. Nous les protéger... et ils nous aider... —
5. Ces films nous instruir... et, en même temps, nous nous divertir... —
6. Nous ne pens... pas que vos messages nous parviendr... assez tôt. —
7. Les fruits ser... certainement gâtés quand ils nous arriv... —
8. Ce n'est pas à nous, maîtres, qui ser... très probablement absents, qu'on pourra s'adresser. —
9. Les orateurs nous mettr... bien en face de la vérité, et nous montrer... la voie que nous devr... suivre désormais. —
10. Ne fais... pas fi des petits sous que nous pourr... gagner et qui nous constituer... une petite fortune.

Mets-tu : er, ez ou é(s) ?

1. Il faut vous méfi... —
2. Voul...-vous vous moqu... ? —
3. Ce n'est pas vous qui chant... ? —
4. Veuill... m'excus... —
5. Je viens vous demand... de bien vouloir m'envoy... par retour du courrier une offre spéciale. —
6. C'est vous-même, aid... de deux camarades, qui conduire... les visiteurs. —
7. Dépêch...-vous de m'enlev... ces débris. —
8. Je voudrais vous aid...
9. Arriv... ici, petits vauriens. —
10. Tous ceux qui vous aiment, et que vous aim... aussi, je le crois, voudraient vous amen... à être de véritables hommes. —
11. Arriv... au sommet, vous en redescendr... tout de suite : le mauvais temps menace. —
12. Nous aimerions vous charg... de cette tâche délicate. —

Temps simple ou participe passé ?

Le verbe entre parenthèses est-il au participe passé, ou est-il à un temps simple ? Réponds à cette question et orthographie-le convenablement.

I

1. Le mouchoir (finir) par tomber par terre. —
2. C'est un homme (vieillir). —
3. Et le jardin (fleurir) de roses et d'œillets (s'épanouir) dans le soleil du matin. —
4. Et quand (rugir) le vent, j'aime tes eaux ; le choc puissant dont (retentir) le bord (J. Olivier). —
5. Et il fut (réunir) avec son peuple (Ch. Péguy). —
6. Un tel secrétaire, (choisir) avec tant de soin entre cent candidats, n'a (pouvoir) être si négligent. —
7. L'ouvrage, (paraître) dix ans après la mort de l'auteur, ne (pouvoir) le tirer de l'oubli. —
8. Une clarté rouge (jaillir) à travers les vitres (Taine). —
9. A mesure que l'homme (vieillir), ses facultés diminuent. —
10. J'ai (ouïr) dire, il y a longtemps, un mot d'un ancien que j'ai bien (comprendre) et bien retenu.
11. Le jardinier (paraître) si content de cette raison qu'il (promettre) à Esope tout ce qui était dans son jardin (La Fontaine). —
12. Il s'excusa sur la présence du roi qui l'avait (étourdir) et (promettre) merveilles pour le bal qui allait suivre (St. Simon). —

II

1. Une avalanche de rochers, de pierres, de troncs d'arbres les (accueillir). —
2. La fête des vigneronns qui se déroule sur la grande place de Vevey, (réunir) tous les 25 ans des foules immenses. —
3. Sa foi les (saisir) et les a (conduire) sur les voies de la Terre Sainte. —
4. Le grand frère, sévère, lui (ravir) son trésor, (acquérir) à si grand'peine. —
5. Certain désir qu'il a (conduire) ici ses pas, et je (se réjouir) que vous en fassiez cas (Molière). —
6. Il (falloir) lui couper le bras qui ne tenait presque à rien. Il (souffrir) cela sans desserrer les dents. —
7. Et peu à peu le fleuve (grossir) par les pluies se (mettre) à rouler des eaux limoneuses ; le niveau monta, il (engloutir) forêts et pâturages, et le bruit des clochettes n'arrivait plus qu'(assourdir). —
8. Le brouillard nous a (prendre) ; le monde a (disparaître) ; tout paraît (anéantir). —
9. Ayant (prendre) au piège une souris vivante, je (vouloir) me donner un petit spectacle cruel. —
10. L'endroit lui (paraître) délicieux, il s'arrêta et (s'asseoir). —



Accueil de collègues et d'enfants de collègues étrangers en été 1946

L'appel de la Romande a été entendu : plusieurs familles d'instituteurs ont offert d'accueillir, au cours de l'été 1946, un ou une collègue, une fillette ou un garçon de collègues ayant souffert de la guerre : habitants de villes bombardées, de campagnes ravagées, malheureuses victimes qu'un séjour en Suisse pourra reconforter, encourager.

Le séjour de ces collègues et enfants de collègues en Suisse constituera, en cette aube de temps nouveaux, une collaboration fraternelle qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur nos rapports avec nos voisins et sur la reprise des relations professionnelles internationales.

Conditions de l'accueil :

1. Epoque : mi-juillet / mi-septembre. Nous prévoyons deux périodes de quatre semaines, l'une commençant le 20 juillet, l'autre le 20 août.
2. Organisation. Les invitations seront transmises par le CC de la SPR au Syndicat national des instituteurs de France, qui les transmettra aux sections départementales. Les familles les plus éprouvées entreront les premières en considération.
3. Le transport sera effectué sous les auspices de la Croix-Rouge.
4. Le CC de la SPR se chargera du placement de nos invités, suivant les demandes.
5. La SPR s'occupera de compléter, au besoin, la garde-robe de nos invités (sur nos fonds de secours).
6. Nos invités seront à la charge des familles qui les accueilleront, et qui toucheront pour eux des cartes supplémentaires de ravitaillement.

N. B. Prière de remplir la formule ci-contre et la retourner **jusqu'au 15 mars au plus tard** au président SPR, Charles Junod, Directeur école normale, Delémont. Les collègues qui sont déjà inscrits sont priés de remplir tout de même la présente formule et de l'envoyer au président SPR.

Monsieur Charles Junod
Directeur de l'école normale, Delémont

Le soussigné

.....

invite :

- a) un collègue ; **
- b) une collègue ; **
- c) une fillette ; **
- d) un garçon **

de collègue à passer quatre semaines de vacances chez lui

du au

Remarques personnelles

.....

.....

.....

.....

* Biffer ce qui ne convient pas.

Signature :

.....

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

COURS DE RACCORDEMENT du 24 avril au 13 juillet 1946.

Le Collège classique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur les langues anciennes, le français, les langues modernes, les mathématiques et les sciences. Il prépare également au Gymnase classique cantonal, qui prépare lui-même à l'Université. Le C. C. C. conduit à toutes les études supérieures, à toutes les Facultés universitaires, ainsi qu'à l'Ecole polytechnique fédérale.

Le cours des études est de six ans. Les classes de VI^e à I^e sont précédées d'un cours de raccordement.

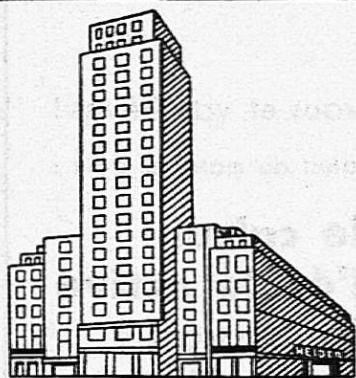
Le cours de raccordement prépare à la VI^e et à l'étude du latin. Les élèves qui le réussissent sont admis d'office en VI^e au mois de juillet. Le cours est ouvert aux élèves des écoles primaires et des écoles privées. Il est recommandé à tous les élèves qui veulent entrer au C. C. C.

Age d'admission: 10 ans révolus en 1946.

Examens d'admission: les vendredi 29 (écrit) et samedi 30 mars (oral), à 8 heures, au Collège. Le programme demandé est celui de la première année du degré moyen des écoles primaires.

Les inscriptions sont reçues au Collège (7, avenue Béthusy, tél. 2 43 21) dès ce jour et jusqu'au mardi 26 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la diphtérie et la variole.

N. B. Il est accordé au Collège des dispenses d'écolage et des bourses d'études pour les élèves méritants de condition modeste.



**meubles
HEIDER**
SA. MAÎTRE ÉBÉNISTE EN 1860
MAISON FONDÉE 100% SUISSE
85 ANS D'EXPÉRIENCE
A LAUSANNE
BEL-AIR-MÉTROPOLE

**CHAMBRES A COUCHER
SALLES A MANGER**

*Qualité garantie
Prix avantageux
Choix énorme*

11, Terreaux - Métropole

LAUSANNE

Livraison franco

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ SPV

*Etes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

215

Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

Renseignements sans engagement ★ Envois postaux

Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec
garantie

205

E. K R A E G E

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

Instituteurs, Institutrices !

Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit du matériel pour :



FRANZ SCHUBIGER WINTERTHUR

Anciennement Schweizer & Schublger

**le calcul
l'école active
le travail
manuel**

293



**LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS**

Bonnard et Cie S.A.

**nouveautés
Lausanne**

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements:

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Collège scientifique cantonal

(Lausanne - Mercerie 24 - Tél. 24323)

Le Collège scientifique cantonal donne à ses élèves une culture fondée sur l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Son programme est réparti sur cinq classes d'une année chacune (classes V à I). Il décerne le **certificat d'études secondaires**, qui permet de poursuivre les études supérieures (gymnase, école d'ingénieurs, université, polytechnicum). Une **section technique et moderne** groupe les élèves des trois classes supérieures qui se destinent spécialement aux écoles d'arts et métiers, aux technicums, aux carrières commerciales et administratives.

Début de l'année scolaire 1946-1947: Mercredi 24 avril 1946, à 8 heures.

Examens d'admission: en Ve classe et dans les quatre classes supérieures: **les 1er et 2 avril 1946, à 8 heures.**

L'examen d'entrée en Ve classe porte sur le programme de la 4e année primaire. Pour chacune des classes supérieures, l'examen porte sur le programme de la classe secondaire précédente.

Âge minimum pour l'admission: en Ve: 11 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions du 1er février au 23 mars, à 18 heures.

Pièces à présenter: livret scolaire, certificats de vaccination, acte d'origine ou livret de famille.

Tous renseignements au secrétariat et à la direction.

(Dispense d'écolages et bourses d'études aux élèves méritants et de condition modeste).

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A: Elèves à partir de 16 ans

Section B: Garçons de 10 à 16 ans

1938 29 élèves

Maturités. Baccalauréats

1942 59 élèves

Entrée au Gymnase

1946 105 élèves

Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur

Téléphone 3 35 99